



Aide-mémoire

Réduction des produits à usage unique

1. S'engager dans la réduction des produits à usage unique

- Créer un comité responsable de la réduction des produits à usage unique
- Définir clairement les rôles et responsabilités des membres du comité
- Impliquer votre direction qui devra valider les décisions financières

2. Connaître les produits à usage unique que vous utilisez

- Inventorier tous les produits à usage unique achetés et distribués
- Évaluer les quantités utilisées chaque année

3. Chercher des solutions

- Impliquer votre équipe dès la recherche de solutions, car c'est elle qui devra changer ses habitudes et faire appliquer les changements
- Cesser l'achat des produits qui ne sont pas nécessaires à vos activités
- Consulter votre municipalité et le site de RECYC-QUÉBEC pour trouver des solutions de remplacement
- Contactez vos fournisseurs et sous-traitants pour trouver des solutions ensemble
- Faire un budget pour chaque option identifiée

4. Planifier les changements

- Faire un plan de match : étapes clés, échéanciers et personnes à impliquer
- Rechercher du financement au besoin
- Prévoir le suivi des résultats du projet

5. Soutenir votre équipe

- Former le personnel sur les nouvelles façons de faire
- Identifier les obstacles pour votre équipe et apporter votre soutien en continu

6. Mobiliser vos clients

- Utiliser des affiches et aide-mémoires pour informer vos clients des nouvelles pratiques
- Contactez votre municipalité pour savoir si elle a des outils pour vous appuyer

7. Évaluer les résultats et célébrer

- Mesurer les résultats obtenus : combien d'articles à usage unique ont été évités ? Quels sont les impacts économiques pour votre organisation ?
- Partager les résultats et célébrer avec vos équipes, fournisseurs et clients